



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 FEVRIER 2013

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Conseil Municipal a débattu sur les orientations budgétaires pour l'année 2013.

Budget Ville

Résultat de clôture 2012

Excédent de fonctionnement : 510 528.94 €

Excédent d'investissement : 344 574.60 €

Excédent global 855 103.54 €

Proposition affectation du résultat 2012 en totalité à l'investissement 2013

Proposition de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2013

Rappel FNGIR en 2013 : 30 207 €

Contingent d'incendie : 104 742 €

Endettement :

CRD au 31 décembre 2012 : 1 380 116.63 € soit 357 € / hbt sans les deux OCLT qui n'ont pas été utilisées en 2012.

Rappel : aucun emprunt en 2012

Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement 67%

Un emprunt de 250 000 € en 2013 entraînerait un endettement supplémentaire de 64.7 € / hbt.

Un emprunt de 300 000 € entraînerait un endettement de 77.61 € / hbt

La ville d'Etain se situe à moins de la moitié de l'endettement des villes de même strate.

Les travaux prévus, examinés en réunion informelle le 30 janvier 2013.

Voirie :	394 159.85 €
Plus travaux divers proposés le 30 janvier 2013	
- Enfouissement des réseaux secs rue du contour :	35 131.68 €
- Prolongement trottoir rue du 3 ^{ème} RHC :	17 702.00 €
- Plots rue du 3 ^{ème} RHC :	7 723.17 €
Soit en plus :	61 645.00 €
Donc total voirie :	454 716.70 €
Travaux divers hors voirie :	1 162 573.80 €
Total au 30/01/2013 :	
Rajouts : - Lampadaires Parc Paul Thiéry	9 580.56 €
- Remplacement d'un lampadaire cour Harmonie	3 725.54 €
(à déduire remboursement assurance)	
Nouveau total :	1 175 879.90 €

Remboursement des emprunts en capital : 170 494 €

Recettes :	Vente ex Judo	20 000.00 €
	Subventions estimées à	492 401.00 €
	Affectation du résultat	510 528.94 €
	FCTVA	99 000.00 €
	Excédent d'investissement	344 574.60 €

Conclusion : Ou bien nous reportons des réalisations en 2014; ou bien, nous passons l'emprunt prévu de 250 000 € à 300 000 €, ou bien enfin, nous réduisons les dépenses imprévues qui étaient de 80 000 € en 2012.

Après débat, à l'unanimité, il est décidé d'emprunter 250 000 euros et de maintenir les taux d'imposition.

Budget Eau Assainissement

Résultat Exploitation 2012 :	81 328.63 €
Résultat Investissement 2012 (déficit)	- 447 573.25 €

Remboursement dette 2012 :	Capital	19 751.65 €
	Intérêts	8 787.97 €
	Annuité 2012	28 539.62 €
	Annuité 2013	51 882.00 €

Gros travaux prévus en 2013 :

- Réseaux Clairs Chênes et château d'eau	1 414 730.00 €
- Dossier réseau eau pluviale	10 000.00 €
- Dossier Loi sur l'eau pour autorisation exploitation station épuration	4 426.00 €
- Analyseur du chlore à Mogeville	2 700.00 €

Emprunt à préciser ≈ 600 000 €

Surtaxe communale à préciser ≈ + 0.18 € non compris le château d'eau sans subvention

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

AUTORISE A L'UNANIMITE la vente à l'euro symbolique à l'OPH du terrain cadastré ZA 66 d'une superficie de 15 ares 66 centiares ayant fait l'objet d'un découpage, pour la construction de trois petites unités d'habitation sur la Route du Haut Bois, **DIT** que le choix du notaire appartient à l'acquéreur ainsi que le règlement des frais d'acte et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette vente.

Etain, le 12 février 2013

Le Maire,

Jean PICART



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 AVRIL 2013

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

APPROUVE A L'UNANIMITE (Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote), les Comptes Administratifs 2012 du budget Ville, du budget Eau Assainissement, et du Lotissement de Riéville,ers,

AFFECTE A L'UNANIMITE les résultats 2012 des budgets ville et eau assainissement,

FIXE A L'UNANIMITE les taux suivants pour les quatre taxes communales pour l'année 2013 :

- Taxe d'habitation	8.29 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	11.00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	17.50 %
- CFE	8.31 %

ADOpte A L'UNANIMITE MOINS QUATRE VOIX CONTRE le Budget Primitif Ville 2013 et le Budget Primitif Eau Assainissement 2013

ADOpte A L'UNANIMITE le Budget Primitif 2013 du Lotissement de Riéville,ers,

AUTORISE A L'UNANIMITE le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à la Codecom pour les travaux de voirie 2013 aux endroits suivants : Avenue du 3^{ème} RHC, rue des Fontanges, rue du Contour, rue du Stade, cour du Presbytère, route de Foameix, chemin de Rosa, avenue De Gaulle, rue Lavaux, place de la Martinique, entrée Oxygène, place du Bosquet côté Munier, carrefour Justin Paul, rue André Maginot pour un montant de 370 561.50 euros HT auxquels s'ajoutent 9 264.04 euros HT d'honoraires de maîtrise d'œuvre,

DECIDE A L'UNANIMITE d'attribuer 27 990.00 euros de subventions répartis sur 39 associations/organismes,

DECIDE A L'UNANIMITE de mandater à nouveau le centre de Gestion en vue de la négociation et de la souscription pour le compte de la commune du contrat d'assurance groupe qui arrive à échéance au 31 décembre 2013.

AUTORISE A L'UNANIMITE le Maire à lancer par un procès verbal provisoire la procédure d'abandon manifeste concernant un terrain cadastré AB n°305 sis rue des abattoirs, et à signer tout document nécessaire.

AUTORISE A L'UNANIMITE MOINS QUATRE CONTRE Monsieur le Maire à déposer les documents d'urbanismes pour le changement des fenêtres de l'Hôtel de Ville, la réfection de la toiture du bâtiment abritant la pétanque, la modification d'un établissement recevant du public (aménagement cuisine salle des fêtes et réfection d'une partie de la toiture).

VALIDE A L'UNANIMITE MOINS DEUX CONTRE les augmentations des surtaxes eau et assainissement à compter du 15 avril 2013, compte tenu de l'ampleur des travaux réalisés au lotissement des Clairs-Chênes sur le réseau d'adduction d'eau potable et sur le réseau d'assainissement , **FIXE** la surtaxe eau à 0.362 € par m³ et **FIXE** la surtaxe assainissement à 0.562 € par m³.

Etain, le 18 avril 2013

Le Maire

Jean PICART



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 MAI 2013

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

FIXE A L'UNANIMITE comme suit la rémunération brute du directeur et des animateurs :

	Rémunération brute hebdo
Directeur	327 €
Sous Directeur	242 €
Animateur diplômé BAFA	194 €
Animateur avec 1° partie BAFA	161 €
Animateur non diplômé	140 €

FIXE comme suit la participation des familles (sorties comprises) :

	Semaine 5 jours
Quotient familial inférieur ou égal à 540	35 €
Quotient familial de 541 à 626	38 €
Quotient familial de 627 à 714	41 €
Quotient familial de 715 à 900	43 €
Quotient familial de 901 à 1 300	45 €
Quotient familial de 1 301 et plus	47 €
Restauration pour 4 jours 1 jour par semaine : repas tiré du sac	20 €

DECIDE que le règlement des familles sera versé entre les mains du régisseur de recettes.

En cas d'absence d'au moins 3 jours consécutifs pour maladie (sur présentation d'un certificat médical) ou pour tout autre motif dûment justifié (raison familiale notamment), un remboursement sera effectué.

DECIDE qu'un accueil des enfants sera assuré tous les jours de 7h45 à 9h30 et de 17h à 18h, moyennant un tarif forfaitaire de **12.50 €** par semaine et par enfant que l'enfant vienne le matin, le soir ou les deux à la fois.

EMET A L'UNANIMITE un avis favorable et adopte les nouveaux statuts de la Codecom présentés par Monsieur le Maire.

DECIDE A L'UNANIMITE de fixer le prix de vente unitaire à 350 € des nouveaux caveaux cinéraires, pour une durée de 30 ans.

DECIDE A L'UNANIMITE d'accepter l'avenant présenté par la société VEOLIA pour intégrer le nouveau poste de relevage de la ZAC dans le contrat d'affermage et de donner au Maire l'autorisation de signer cet avenant.

DECIDE A L'UNANIMITE de poursuivre la procédure d'acquisition à l'euro symbolique du terrain constituant l'emprise de l'ancienne voie de chemin de fer ETAIN-Base ETAIN-ROUVRES et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

DECIDE A L'UNANIMITE de conclure une convention de suivi de la surveillance des périmètres de captage avec le Conseil Général pour une durée de trois ans et autorise Monsieur le Maire à la signer.

ADOpte A L'UNANIMITE la modification du Plan local d'Urbanisme avec intégration de l'étude d'entrée de ville, suite au rapport et conclusions du Commissaire enquêteur sur ce dossier qui a émit un avis favorable.

ADOpte A L'UNANIMITE la demande de subvention à la Fuclem pour l'enfouissement des réseaux secs rue du Contour et rue du Ravelin.

Etain, le 16 mai 2013

Le Maire
Jean PICART



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 juillet 2013

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

PRONONCE A L'UNANIMITE le classement dans le domaine public communal des voies suivantes :

- Rue Lucie Aubrac : (part de la rue du colonel Autun desservant le lotissement de Riévillers) : 250 ml
- Rue Marie Curie : (part de la RD618, passe par la rue du Colonel Autun et se termine à l'aire de retournement) : 558 ml
- Avenue du 8^{ème} BCP : (part du chemin de fer, se termine à la limite de Warcq) : 1320 ml
- Rue du Colonel Autun : (part de la RD618, se termine au contournement) 820 ml
- Avenue Prud'homme Havette : (part de la rue Remoiville, se termine au chemin de fer) : 500 ml
- Rue Lefondeur : (part de la RD603, se termine à la rue de Morteau) 90 ml
- Rue de Metz : (part de la RD618, se termine rue de Remoiville) : 172 ml
- Rue Albert Serva : (part de la rue des casernes, se termine au contournement de la RD 618) : 847 ml
- Prolongement de la rue de Morteau : (part de la rue de Morteau-rue Lefondeur, se termine à la rue de Metz) : 102 ml
- Prolongement de la rue du Jura : (part de la dernière maison rue du Jura et se termine rue Pierre Marie Curie) : 140 ml
- Prolongement de la rue des Casernes : part de la rue Prud'homme Havette, se termine après la gare : 124 ml

APPROUVE à l'unanimité le rapport du délégataire concernant la gestion du service public eau et assainissement pour l'exercice 2012

APPROUVE à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2012

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre ce rapport à disposition du public.

DECIDE à l'unanimité de valider la proposition du Maire d'octroyer une indemnité d'administration et de technicité (IAT) aux agents de la filière technique, détenant le grade d'agent de maîtrise principal; Le montant annuel de référence de cette indemnité s'élève à 490.03 €. Le Maire propose de fixer le montant moyen de l'IAT égal au montant de référence annuel multiplié par un coefficient multiplicateur d'ajustement de 8, ainsi le montant moyen de l'IAT s'élèvera à 3920.24 €.

DECIDE à l'unanimité de procéder à des réajustements d'ouverture de crédits sur le budget Eau-Assainissement 2013, afin d'assurer l'équilibre budgétaire.

APPROUVE à l'unanimité les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays d'ETAIN et autorise le Maire à signer toutes pièces utiles relatives à cette affaire.

APPROUVE à l'unanimité l'adhésion de la CODECOM du Pays d'ETAIN au Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets ménagers et assimilés (SMET) pour la compétence Etudes, et **APPROUVE** le projet de statuts du SMET.

Etain, le 12 juillet 2013

Le Maire
Jean PICART



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 SEPTEMBRE 2013

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

AUTORISE A L'UNANIMITE MOINS TROIS CONTRE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer l'avenant au marché de la toiture de l'église pour des travaux supplémentaires au lot n°1 « échafaudage charpente couverture » attribué à l'entreprise LE BRAS Frères, pour un montant de 33 654.00 € HT.

DECIDE A L'UNANIMITE d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité à compter du 1^{er} janvier 2014, pour le risque prévoyance c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès.

ADMET A L'UNANIMITE en non valeur deux créances de 2008 et 2011 pour une somme totale de 854.48 €.

APPROUVE A L'UNANIMITE le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2012, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre ce rapport à disposition du public.

DECIDE A L'UNANIMITE de modifier le tableau des emplois communaux pour tenir compte de la réussite à l'examen professionnel d'un agent.

DECIDE A L'UNANIMITE d'adhérer au service «Assurance groupe» du Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2014 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

EMET A L'UNANIMITE un avis favorable sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin ferrifère.

DECIDE A L'UNANIMITE la délivrance des produits reconnus en qualité « bois de chauffage » et des houppiers des tiges reconnues en qualité « bois d'œuvre » provenant des parcelles 1, 18E, 19E, 27B, 30E, 31E, 33 et 37A, **DIT** que l'attribution des bois aux affouagistes se fera après partage sur pied, sous la responsabilité de Monsieur Daniel BRIZION, Monsieur Stéphane LEPEZEL et Monsieur Paul BRAUCOURT, **DIT** que le délai d'enlèvement des bois d'affouage est fixé au 15/10/2014. **DECIDE** de proroger le délai d'exploitation des affouages provenant de la parcelle n°6 jusqu'au 15/10/2014 et **FIXE** le prix des coupes affouagères 2013-2014 à 6.50 € le stère.

Le Maire a ensuite tenu à remercier tout les partenaires qui ont participé à la préparation et à l'organisation de la journée du sport en plein air : la FCPE, l'AMAP, l'ACSI, les services de la Ville et les Adjointes au Maire. Une mention spéciale à M. Claude GEORGES pour le fléchage effectué par ses soins dans les deux nouveaux circuits pédestres.

M. Rémy ANDRIN Adjoint à la sécurité a dressé le bilan du CDDF à l'occasion du CISPDP qui s'est tenu en mairie le jour même et qui a reçu les compliments de M. le Sous-Préfet.

Le Maire a également informé les Elus du recrutement d'un nouveau policier municipal à compter du 1^{er} décembre.

Etain, le 25 septembre 2013

Le Maire
Jean PICART



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 OCTOBRE 2013

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au recrutement d'un agent dans la filière de police municipale à compter du 1^{er} décembre 2013, suite au poste vacant pour motif de disponibilité. La filière de police municipale comprend les cadres d'emplois suivants : garde-champêtre, agent de police municipale, chef de police municipale et directeur de police municipale. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention) **DECIDE** de procéder au recrutement d'un agent dans la filière de police municipale à compter du 1^{er} décembre 2013. **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure de recrutement **DONNE DELEGATION** à Monsieur le Maire pour définir le profil de poste.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au recrutement d'un adjoint technique dans la filière technique à compter du 1^{er} janvier 2014, suite à un départ en retraite. Le cadre d'emplois des adjoints techniques comprend les grades suivants : adjoint technique 2^{ème} classe, adjoint technique 1^{ère} classe, adjoint technique principal 2^{ème} classe et adjoint technique principal 1^{ère} classe. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de procéder au recrutement d'un adjoint technique à compter du 1^{er} janvier 2014. **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure de recrutement **DONNE DELEGATION** à Monsieur le Maire pour définir le profil de poste.

Etain, le 31 octobre 2013

Le Maire
Jean PICART



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 novembre 2013

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

Décide à l'unanimité de solliciter les subventions d'EDF (15%) et du GIP (15%) pour des travaux nécessaires de mise en place de l'éclairage public économique pour la 3^{ème} et dernière tranche, du même type que les 2 premières tranches réalisées en 2012 et 2013. Un devis global évalue le coût à 63695€ H.T. Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2014.

Décide à l'unanimité de maintenir la taxe d'aménagement au taux à 2.5 %.

DECIDE à l'unanimité de procéder aux décisions modificatives listées ci-dessous :

- Budget eau assainissement

Section d'investissement :

Dépenses

Art. 139111-040 : Agence de l'eau	2085.09
Art.1641-16 : Emprunt en euro	4878.00
Art. 2031-20 : frais d'études	- 63000.00
Art.2151-21 installations complexes spécialisées	26010.00
Art. 2315-23 : installations, matériel et outillage technique	- 26010.00
Art. 2315-040 : installation, matériel et outillage techniques	18293.96
Art. 2762-041: créance/transfert de droits à déduction	98895.00
TOTAL :	61152.05

Recettes

Art.2315-041 : installations, matériel et outillage technique	56274.05
Art. 2762-27 : créance/transfert de droits à déduction	4878.00
TOTAL :	61152.05

Section d'exploitation :

Dépenses

Art. 6238-011 : Divers	- 6727.00
Art. 66111-66: intérêts réglés à l'échéance	5002.00
Art. 66112-66 : intérêts –rattachement des ICNE	1725.00

- Budget ville

Section fonctionnement :

Dépenses

Art. 739116 : Reversement sur FNGIR	- 30207
Art. 73923 : Reversement sur FNGIR	+30207

Monsieur le Maire a porté à la connaissance des élus la motion de soutien du diocèse de Verdun aux familles frappées par la crise économique.

Le Conseil Municipal partage la conclusion de cette motion selon laquelle « avec le Pape François, le diocèse s'inquiète des répercussions d'une dictature économique sans visage et souligne avec lui la négation du primat de l'homme, le fétichisme de l'argent appelant à un retour de l'éthique pour l'humain dans la réalité financière et économique ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'adresse à Monsieur le Président de la République et au Gouvernement afin qu'ils adoptent d'urgence des mesures susceptibles d'enrayer la hausse du chômage et la détérioration continue du pouvoir d'achat des familles.

Le Conseil Municipal sollicite l'abandon de la hausse de la T.V.A. ainsi qu'une véritable réforme de la fiscalité. Le texte de cette motion est adopté avec 2 votes d'abstention.

Etain, le 22 novembre 2013

Le Maire
Jean PICART